
Sensibilisation du public, éducation et formation professionnelle dans l'ensemble de l'Ontario

La prévention repose sur l'éducation

Lorsque nous discutons de la façon dont les institutions réagissent aux déclarations de violence sexuelle faite aux enfants et aux jeunes, il ne faut pas longtemps avant que les discussions s'orientent vers le grand espoir que l'on nourrit pour l'avenir : la prévention. Pouvons-nous empêcher que de futures générations d'enfants et de jeunes soient victimes d'agressions sexuelles commises par des personnes qu'ils connaissent et en qui ils ont confiance? J'ai constaté que, pour la plupart des gens, la « prévention » signifie mettre un frein aux agressions avant qu'elles ne se produisent. Mais la prévention peut également consister à faire cesser la violence dès le début afin d'éviter que le traumatisme se répète pour une victime et d'empêcher l'agresseur de s'en prendre à une autre victime. Elle peut en outre consister à faire cesser les préjudices en réagissant à la divulgation de violence d'une façon qui guérit au lieu de causer des préjudices, qui délivre les victimes de leur honte et de leur culpabilité et qui responsabilise et sanctionne les agresseurs. La vision d'un avenir où l'on empêche la violence sexuelle faite aux enfants et aux jeunes est un thème qui est revenu fréquemment ainsi qu'un espoir sincère que nourrit la Commission d'enquête. Compte tenu de cet intérêt omniprésent à l'égard de la prévention, j'en ai conclu que les recommandations sur les moyens de prévenir de futures agressions sexuelles sur des enfants devraient constituer l'élément central du présent rapport et que la prévention va de pair avec l'éducation. Si la société est bien informée au sujet de la violence sexuelle faite aux enfants, nous serons tous plus en mesure de prévenir les agressions et d'habiliter nos enfants et nos jeunes à se défendre. Si nous prenons la prévention au sérieux, nous devons prendre un engagement en matière d'éducation, qu'il s'agisse d'éduquer les professionnels, les jeunes ou la société dans son ensemble.

La violence sexuelle faite aux enfants – tout particulièrement les agressions extra-familiales – a fait l'objet de mythes très répandus, de malentendus et de déni. Par exemple, lors des dépositions d'experts à la phase 1, j'ai entendu David Wolfe dire que notre société éprouve encore de la difficulté à comprendre et à croire que la plupart des agresseurs ne sont pas des étrangers qui frappent au hasard, mais plus vraisemblablement les personnes auxquelles nous confions nos enfants et nos jeunes. Il a expliqué que « l'une des formes de violence sexuelle faite aux enfants les plus difficiles à accepter pour la société et les professionnels est la notion d'*agression par une connaissance*¹ ».

J'ai également entendu, à la fois dans des témoignages d'experts à la phase 1 de cette Enquête et lors d'un atelier tenu au cours de la phase 2², que le mythe assimilant l'homosexualité à la pédophilie perdure. Dans sa déposition d'expert, David Wolfe a clairement énoncé que « l'homosexualité, par exemple, est une orientation vers les personnes du même sexe, mais elle n'a rien à voir avec la pédophilie. Il ne s'agit pas du tout de la même chose³ ».

Le fait de ne pas comprendre ou de ne pas accepter cette réalité pose le risque que les véritables agresseurs passent inaperçus, alors que des innocents, hommes et femmes, sont stigmatisés. L'un des moyens les plus efficaces de lutter contre la désinformation est de fournir au public des faits et des renseignements exacts sur la façon dont les agressions sexuelles sont commises, sur l'identité des agresseurs et sur les circonstances qui rendent plus vulnérable aux agressions. La prévention découle d'une meilleure connaissance des risques réels et de leur prise en compte, y compris les risques que courent les enfants et les jeunes en présence d'adultes en qui ils ont confiance.

Des témoignages donnés lors des activités organisées dans le cadre de la phase 2 ressort une préoccupation commune aux survivants adultes à l'égard de la sensibilisation et de l'éducation. Bien que les adultes survivants soient très favorables aux efforts déployés pour prévenir la violence faite aux jeunes, on m'a dit qu'ils se sentent laissés à l'écart des initiatives d'éducation. Ils veulent que les professionnels, le grand public et les survivants eux-mêmes prennent pleinement conscience des répercussions qui durent toute la vie. Ils veulent que les professionnels comprennent que la méfiance et le malaise ressentis en présence de personnes en autorité peuvent découler du traumatisme consécutif à la violation

1. David Wolfe, pièce n° 16, onglet 3, p. 3.

2. Homophobie, hétérosexisme : pourquoi ces attitudes nuisent à la lutte contre les abus infligés à des enfants et des adolescents (table ronde sur les politiques, 1^{er} octobre 2008). Dans sa présentation, Michael Seto a souligné qu'il n'y a « aucune preuve que les hommes gays, définis comme des hommes qui préfèrent sexuellement les hommes, posent plus de risques aux enfants que les hétérosexuels, définis comme des hommes qui préfèrent sexuellement les femmes. »

3. David Wolfe, témoignage, 13 février 2006, transcription, p. 41.

de confiance. Ils souhaitent que le public voie la petite fille effrayée dans la femme de 40 ans, ou le jeune homme humilié et isolé dans le quinquagénaire. Cette prise de conscience, qui les aiderait à guérir, exige de l'éducation.

Malgré certaines améliorations apportées à la formation et à l'éducation au fil du temps, il semble qu'aucune information sur la violence sexuelle faite aux enfants ou sur ses conséquences qui durent toute la vie ne soit couramment ni systématiquement offerte aux enfants d'âge scolaire, aux professionnels en formation ou au grand public. De vaillants efforts ont été déployés afin de diffuser cette information, mais ils s'inscrivaient en grande partie dans le cadre d'initiatives entreprises par des organismes non gouvernementaux sans but lucratif, qui disposent souvent de moyens financiers restreints et n'offrent leurs services que dans une région géographique limitée.

Dans le contexte de l'opinion générale voulant que la prévention dépende de l'éducation, j'ai également entendu des experts du domaine s'inquiéter du fait que la question de la violence sexuelle faite aux enfants ait disparu de l'actualité et que les ressources limitées autrefois disponibles se soient épuisées⁴. Dans son témoignage contextuel sur l'intervention institutionnelle et communautaire, le professeur Nicholas Bala a déclaré que les sociétés de l'aide à l'enfance et les services de police communautaire ne recevaient plus de formation commune⁵. Dans les années 1990, après plusieurs affaires d'agression sexuelle fortement médiatisées, la prestation d'une formation commune à ces deux types d'organismes était de rigueur. Cependant, au fur et à mesure que le temps passait et que l'attention du public diminuait, les ressources se sont elles aussi amenuisées. Bien que les personnes préoccupées par la situation des enfants et des jeunes et motivées à la changer se soient réellement efforcées d'intervenir, la violence sexuelle faite aux enfants est un problème qui perdure en Ontario. Il me semble évident qu'afin de prévenir les futures agressions sexuelles sur des enfants, de les détecter rapidement et de réduire leurs répercussions au minimum lorsque malheureusement elles sont commises, il faut mettre en œuvre une stratégie d'éducation étendue et cohésive définissant ce en quoi consiste la violence sexuelle faite aux enfants et aux jeunes et les mesures à prendre pour composer efficacement avec ce problème. Dans son témoignage d'expert, Peter Jaffe a résumé ainsi la situation :

La prévention de la violence sexuelle faite aux enfants doit comprendre une initiative permanente à cibles multiples qui s'intègre à l'ensemble des collectivités et des institutions. Diverses démarches, comme des

4. La déclaration obligatoire des mauvais traitements d'ordre sexuel commis sur des enfants (tables rondes sur les politiques, 20 janvier 2009), pp. 6-7.

5. Nicholas Bala, témoignage, 20 février 2006, transcription, pp. 9-11, 92-94.

travaux communautaires visant à soutenir les familles, la promotion d'une sexualité saine auprès des enfants et une formation permettant aux enseignants, aux travailleurs sociaux, aux policiers et aux professionnels de la santé de reconnaître les signes de violence sexuelle, sont nécessaires afin d'assurer l'efficacité de la prévention [traduction]⁶.

Il faut informer efficacement et systématiquement toute la population de la province au moyen de messages ciblant différents segments de la société et adaptés aux différents besoins des enfants, des adolescents, des bénévoles et des professionnels. En outre, ces efforts doivent bénéficier d'un financement suffisant afin que chaque école, collectivité et habitant de l'Ontario soient en mesure de contribuer à l'atteinte de l'objectif consistant à prévenir, à détecter et à signaler efficacement les agressions sexuelles et d'intervenir adéquatement.

Au cours de la présente enquête, j'ai donné mon appui à diverses mesures d'éducation, en partie parce qu'elles constituaient des occasions de sensibiliser davantage la population à la violence sexuelle faite aux enfants et aux jeunes et à ses répercussions sur toute une vie. Les audiences qui ont eu lieu à la phase 1 étaient publiques et également diffusées en direct sur Internet. L'interprétation simultanée en français et en anglais était offerte à la fois dans la salle d'audience et sur Internet. La transcription des instances était affichée sur le site Web de la Commission d'enquête dans un délai de 24 heures. Cela a élargi l'accès du public aux excellents témoignages d'experts au sujet de la violence sexuelle qui ont amorcé les audiences de la Commission d'enquête publique sur Cornwall. Par ailleurs, nous avons commandé plusieurs documents de recherche à des experts dans divers domaines ayant trait au mandat de la phase 1 de cette enquête⁷. Ces documents ont été publiés sur le site Web de la présente Commission d'enquête, ce qui a permis au public de connaître les expériences d'autres territoires de compétence.

Au cours de la phase 2, l'éducation a pris diverses formes. Nous souhaitions informer la collectivité de Cornwall et qu'elle nous informe aussi. Le personnel de la phase 2 et les membres de mon comité consultatif ont beaucoup appris en s'entretenant avec les parties intéressées et des membres de la collectivité au sujet du type de mesures d'éducation et de sensibilisation qu'ils considéraient nécessaires, tant à Cornwall que partout en Ontario⁸. L'éducation était un thème central de la recherche effectuée par PréVAction à Cornwall⁹. La présente

6. Peter Jaffe, pièce n° 23, onglet 3, p. 1.

7. Voir l'annexe A, Recherche de la phase 1.

8. Voir l'annexe B, Réunions de la phase 2 avec le comité consultatif.

9. Voir, par exemple, Ekos Research, « Ce que pensent les jeunes de la prévention des abus sexuels, des dangers sur Internet et du Club des garçons et des filles, Rapport final » (projet de recherche de la phase 2 de l'enquête, février 2009).

Commission d'enquête a commandé des documents de recherche aux parties à cette enquête et à des chercheurs chevronnés afin d'analyser les enjeux pertinents et de mieux renseigner le public à leur sujet¹⁰. Plusieurs de ces documents ont fait l'objet d'ateliers publics, dans le cadre desquels les auteurs et des experts invités ont discuté des documents et des questions qui en ont découlé¹¹. En outre, des tables rondes publiques sur les politiques ont été organisées. Elles portaient sur des sujets comme la confidentialité dans le règlement d'affaires civiles, l'homophobie et ses conséquences négatives sur la prise en charge du problème de la violence sexuelle faite aux enfants et l'obligation de déclarer les cas de ce type de violence¹². Ces ateliers ont donné aux parties intéressées et au public l'occasion d'apprendre auprès d'experts de ces domaines et d'accroître leurs connaissances. Plusieurs activités publiques à grande échelle, que nous avons appelées « assemblées publiques locales » ont eu lieu dans le but d'informer le public au sujet de la violence sexuelle faite aux enfants et d'examiner diverses démarches de prévention. En raison de l'intérêt exprimé à l'égard de la prévention de la violence ou de l'exploitation sexuelle d'enfants, la Commission a fait appel à des experts des domaines de la violence sexuelle faite aux enfants et de la technologie, afin d'informer le public des nouveaux risques que pose Internet¹³. L'enquête a également offert de nombreuses occasions de formation professionnelle dans la région de Cornwall, qui ont été très bien accueillies par les professionnels de la collectivité de Cornwall et d'ailleurs, et qui étaient considérées comme des initiatives nécessaires et louables¹⁴. Ainsi, l'enquête a contribué à accroître la sensibilisation et à fournir de l'information, mais, de toute évidence, il y a encore énormément à faire.

Bon nombre des questions abordées dans le cadre de l'Enquête publique sur Cornwall étaient hautement décisives. Cependant, la question d'une sensibilisation, d'une éducation et d'une formation améliorées n'en faisait pas partie. Les témoins entendus à la phase 1 ont déclaré à maintes reprises que leurs expériences les portaient à croire qu'une éducation accrue du public et des professionnels s'imposait afin de prévenir les futures agressions sexuelles sur des enfants. Les personnes qui ont témoigné officiellement pendant la phase 2 ont manifesté un appui extraordinaire à l'idée d'une éducation accrue, la considérant encore une fois comme l'un des principaux outils dont nous disposons pour empêcher la

10. Voir l'annexe A, Recherche de la phase 2.

11. Voir l'annexe B, Ateliers de recherche.

12. Voir l'annexe B, Tables rondes sur les politiques.

13. *Instaurer l'espoir, la confiance et la fierté : prévention et communauté* (activité de la phase 2, 18 octobre 2007); *Créer un climat d'espoir, de confiance et de fierté – La technologie et l'exploitation des enfants : les risques et les possibilités* (activité de la phase 2, 15 avril 2008).

14. Voir l'annexe B, Formation professionnelle.

violence sexuelle. Les membres de mon comité consultatif et le personnel de la phase 2 m'ont indiqué qu'ils avaient entendu mentionner à maintes reprises que l'éducation doit être l'une des recommandations prioritaires de la phase 2. Enfin, dans leurs mémoires présentés à la phase 2, les membres du public et les parties à l'Enquête ont demandé que je mette les initiatives d'éducation à l'avant-plan au moment de formuler mes recommandations au gouvernement de l'Ontario. Afin d'y voir plus clair dans le large éventail d'idées disponibles en matière d'éducation préventive, je me pencherai sur les besoins du grand public, sur ceux des enfants et des jeunes et sur ceux des professionnels. Je m'attarderai à la valeur de l'éducation en matière de prévention, pour éclairer entre autres la définition de solutions plus constructives et plus empreintes de compassion à offrir aux adultes survivants de telles violences.

Changer les attitudes, appuyer le changement social

Pour que les efforts de prévention soient efficaces, il importera tout particulièrement de changer les attitudes au sein de la société à l'égard de la violence sexuelle faite aux enfants et aux jeunes. Le public doit être conscient que la violence sexuelle est un problème continu qui nécessite une attention et une vigilance constantes. C'est le cas non seulement à Cornwall, mais également partout en Ontario. Même si l'enquête portait sur des événements survenus à Cornwall, les dépositions de plusieurs témoins experts indiquent clairement que Cornwall n'est pas le seul endroit en Ontario où des enfants sont agressés sexuellement¹⁵. Tous les Ontariens doivent faire face à ce problème, qu'ils vivent dans la plus grande ou la plus petite des villes.

Les attitudes qui prédominent à l'heure actuelle à l'égard de la violence sexuelle faite aux enfants sont encore fondées sur des mythes, sur la désinformation et, par-dessus tout, sur le silence. La réalité est que la plupart des gens ne parlent pas de la violence sexuelle faite aux enfants. Ce sujet n'est pas facile à aborder entre les parents et les enfants ou avec des voisins ou des amis. Nous ne voyons pas de publicité télévisée traitant de ce sujet. Nous n'entendons pas de messages d'intérêt public à la radio. Nous ne recevons pas d'information à notre lieu de

15. Voir, par exemple, John Liston, témoignage, 16 février 2006, transcription, pp. 76-83, où M. Liston parle du projet Guardian mis en œuvre à London; Nicolas Bala, témoignage, 14 février 2006, transcription, pp. 184-185, où le professeur Bala parle de l'orphelinat Mount Cashel à Terre-Neuve et du cas de la cathédrale St. George de Kingston; Peter Jaffe, témoignage, 22 février 2006, transcription, pp. 104-107, où M. Jaffe parle du projet Jericho mis en œuvre à Prescott et des agressions commises au Maple Leaf Gardens; et Wendy Leaver, témoignage, 27 avril 2006, transcription, pp. 7-8, où M^{me} Leaver parle de la prostitution juvénile dans l'ensemble du Canada.

culte ou de loisirs nous disant quels signes surveiller chez les enfants ou les jeunes ou comment réagir à une divulgation faite par un collègue adulte, un client ou un membre de la famille. Le silence fait passer la violence sexuelle inaperçue aux yeux du public. Cela perpétue la honte et le secret qui l'entourent souvent et peut même faire en sorte qu'elle se poursuive; un silence continu dissuade certainement les victimes de signaler les agressions qu'ils ont subies et de recevoir un soutien qui les aiderait à guérir. Ce silence perdure malgré le grand nombre de cas de violence sexuelle faite aux enfants et aux jeunes qui ont été très médiatisés depuis le début des années 1980. L'attention qu'avaient suscitée ces cas après avoir été rendus publics et les ressources qui y avaient été consacrées n'ont pas duré longtemps¹⁶. À mon avis, il est essentiel de donner à la question de la violence sexuelle faite aux enfants une forte résonance auprès du public. Ce sont une attention constante et des efforts soutenus qui permettront de changer la mentalité dominante à l'égard de ce problème. La violence sexuelle faite aux enfants et aux jeunes doit être considérée comme socialement inacceptable. On devrait s'attendre à ce que les jeunes désirent s'exprimer au sujet des agressions sexuelles qu'ils ont subies et que les autres personnes s'adressent rapidement aux autorités compétentes lorsqu'elles soupçonnent quelqu'un d'être victime de violence sexuelle ou un agresseur potentiel.

J'ai déjà fait mention des témoignages d'experts au sujet des mythes qui entourent toujours la violence sexuelle faite aux enfants, tout particulièrement les agressions extra-familiales ou commises par une connaissance. Dans son témoignage contextuel, M. Wolfe a expliqué que, souvent, les enfants ont peur ou sont gênés de divulguer les agressions sexuelles commises par une connaissance. Les auteurs des agressions sont souvent des membres de la société en qui les gens ont confiance et les enfants ont peur qu'on ne les croie pas, puisque ce type d'agresseur ne correspond pas au stéréotype d'un étranger rôdant dans les buissons. Les victimes peuvent avoir honte, car elles peuvent éprouver des sentiments positifs à l'égard de leur agresseur, qui leur a manifesté de l'attention. Elles peuvent se sentir complices si elles ont une réaction physique en partie agréable, à l'opposé de leur malaise cognitif et affectif. En outre, la sexualité n'est pas un sujet abordé ouvertement avec les enfants, qui ont de la difficulté à parler aux autres, tout particulièrement aux adultes, des incidents de nature sexuelle. Dans son témoignage, M. Wolfe a donné l'explication suivante :

J'ai entendu de nombreuses victimes dire qu'elles avaient vu leurs amis être humiliés s'ils essayaient de signaler que telle personne les tripotait au lit la nuit. Si elles avisaient, par exemple, le professeur responsable,

16. Peter Jaffe, témoignage, 22 février 2006, transcription, pp. 72-74.

elles étaient chassées de l'école ou elles voyaient leur ami se faire taquiner par les autres, se faire traiter de gay. Voilà des exemples de la pression exercée sur les enfants pour qu'ils se taisent. Le silence naturel, le voile de silence qui enveloppe naturellement la sexualité au cours de l'enfance est quelque chose qu'on ne veut pas que les autres sachent [traduction]¹⁷.

Aux fins d'un rapport de recherche réalisé par le groupe communautaire PrévAction dans le cadre de la phase 2, des groupes de discussions ont eu lieu avec des parents de Cornwall afin de déterminer les niveaux de sensibilisation du public à l'égard de la violence sexuelle faite aux enfants. D'après les résultats de cette recherche, je constate que les adultes peuvent éprouver de la difficulté à accepter l'idée que des enfants ou des jeunes courent souvent des risques auprès de personnes qu'ils connaissent et en qui ils ont confiance et en qui d'autres adultes ont également confiance :

Nombreux sont les parents qui pensent qu'il est possible de prévenir la violence sexuelle. Ils croient que le principal moyen d'y arriver consiste à sensibiliser davantage les jeunes. Dans un des cas, un parent a suggéré d'accroître la sensibilisation à l'échelon communautaire. Dans un autre cas, on préférerait mettre les enfants en garde contre les « dangers liés aux étrangers » [traduction]¹⁸.

J'ai également entendu, dans des témoignages d'experts à la phase 1, qu'il demeure plus difficile pour les garçons de dévoiler des agressions, généralement parce qu'ils ressentent de l'anxiété et un inconfort relativement à l'identité sexuelle. M. Wolfe a expliqué que les jeunes hommes avaient encore plus de difficulté à les divulguer, car ils craignent de se faire taxer d'homosexuels, ou qu'ils éprouvent de la confusion par rapport à leur identité sexuelle :

Le cinquième aspect [des répercussions de la violence], qui touche beaucoup plus d'hommes que de femmes, est la confusion liée à l'identité et à l'orientation sexuelles. J'ai constaté ici que, pour les hommes, ce phénomène semble apparaître au début de l'adolescence et se poursuit jusqu'à la fin de la vingtaine. Ils ne savent pas avec certitude

17. David Wolfe, témoignage, 13 février 2006, transcription, p. 120.

18. Ekos Research, « Ce que pensent les jeunes de la prévention des abus sexuels, des dangers sur Internet et du Club des garçons et des filles, Rapport final » (projet de recherche de la phase 2 de l'enquête, février 2009).

s'ils sont homosexuels parce qu'ils ont eu des contacts sexuels avec un homme et se demandent si ce qui s'est produit signifie qu'au fond d'eux-mêmes, ils doivent être homosexuels, car ils ont accepté les actes commis ou y ont participé dans une certaine mesure, n'ont pas résisté, n'ont pas arrêté leur agresseur. Ils ont beaucoup de mal à y voir clair [traduction]¹⁹.

La table ronde de la phase 2 portant sur les obstacles créés par l'homophobie donne également à penser que, dans une société hétérosexiste, qui entretient des idées étroites sur les rôles sexuels convenant aux garçons et aux filles ou aux hommes et aux femmes, les jeunes homosexuels et lesbiennes peuvent craindre d'être perçus comme attirant les agresseurs en raison de leur orientation sexuelle²⁰. Lors de cet exposé, Michael Seto a fait observer ce qui suit :

Il se peut qu'accablées par le fait d'avoir eu des contacts sexuels avec un homme, les victimes préfèrent ne pas signaler l'agression et ne pas chercher de l'aide. L'hésitation à chercher de l'aide et à signaler les agressions est grave, parce que, pour les hommes, des abus sexuels subis à l'enfance augmentent le risque de souffrir de plusieurs séquelles, notamment : troubles mentaux, tels que addictions; relations dysfonctionnelles et problèmes sexuels et comportement criminel, y compris infractions sexuelles.

La sensibilisation pourrait concourir à dissiper divers mythes en renseignant le public sur les agresseurs potentiels et sur la nature irréaliste de la perception de l'agresseur comme étant un étranger. Elle pourrait également informer le public de l'obligation de signaler des soupçons raisonnables de violence aux autorités compétentes. Dans son mémoire de la phase 2, la Société de l'aide à l'enfance (SAE) des comtés unis de Stormont, Dundas et Glengarry a fait la déclaration suivante :

Le manque de connaissances sur les endroits où aller pour signaler des agressions préoccupe énormément la SAE. Non seulement la population a-t-elle l'obligation de signaler des soupçons de violence à la SAE, mais ce manque de sensibilisation a d'importantes répercussions sur la protection de l'enfance. Si une victime ou une personne qui soupçonne

19. David Wolfe, témoignage, 13 février 2006, transcription, p. 115.

20. Homophobie, hétérosexisme : pourquoi ces attitudes nuisent à la lutte contre les abus infligés à des enfants et des adolescents (table ronde sur les politiques, 1^{er} octobre 2008).

des actes de violence veut le divulguer et ne le fait pas parce qu'elle ne sait [pas] à qui s'adresser, la violence continuera [traduction]²¹.

Si le public est mieux informé au sujet de la violence sexuelle faite aux enfants et des mesures à prendre à cet égard, la prévention deviendra un objectif réalisable.

La prévention peut également se révéler rentable pour l'ensemble de la société. Dans le présent rapport, j'ai établi des priorités en tenant compte des ressources limitées. Cependant, ne pas prévenir la violence sexuelle faite aux enfants et aux jeunes entraîne des coûts importants. Dans un rapport présenté en 2003 à la Commission du droit du Canada²², les coûts liés à la violence sexuelle faite aux enfants engagés par le système de justice canadien à lui seul étaient estimés à 600 millions de dollars pour l'année à l'étude. Les coûts estimatifs engagés par le système d'éducation dépassaient les 23 millions de dollars par année, tandis que ceux des services sociaux atteignaient le milliard et les coûts de santé, 200 millions pour une seule année. Réduire l'incidence de la violence permettrait de diminuer également les coûts que doit assumer la société, ainsi que ceux couverts par les employeurs ainsi que les personnes touchées et leur famille.

Les médias de masse constituent probablement la source d'information la plus importante pour les adultes et les jeunes. Ce fait a été corroboré par des recherches utiles sur les attitudes des jeunes de Cornwall qui démontrent l'influence qu'exercent les médias sur les enfants et les jeunes²³. Les efforts déployés ne sont efficaces que dans la mesure où les gens se tournent vers le monde par l'entremise des médias de masse. Les initiatives des écoles peuvent produire de meilleurs résultats si elles s'appuient sur ce que les élèves voient à la télévision ou sur Internet et sur ce qu'ils entendent à la radio.

Au cours d'une assemblée publique tenue à Cornwall²⁴, nous avons visionné des messages d'intérêt public provenant de pays comme l'Australie, le Royaume-Uni et les États-Unis. À l'unanimité, les personnes présentes ont demandé : « Pourquoi de tels messages ne sont-ils pas diffusés chez nous ? » Ces messages

21. Société de l'aide à l'enfance des comtés unis de Stormont, Dundas & Glengarry, mémoire de la phase 2, p. 14.

22. Audra J. Bowlus, Katherine McKenna, Tanis Day et David Wright, *Coûts et conséquences économiques des sévices infligés aux enfants au Canada*, Rapport à la Commission du droit du Canada, mars 2003. Les coûts totaux annuels des sévices infligés aux enfants (y compris la violence sexuelle faite aux enfants) sont estimés à 15 705 910 047 \$.

23. Ekos Research, « Ce que pensent les jeunes de la prévention des abus sexuels, des dangers sur Internet et du Club des garçons et des filles, Rapport final » (projet de recherche de la phase 2 de l'enquête, février 2009).

24. Instaurer l'espoir, la confiance et la fierté : prévention et communauté (activité de la phase 2, 18 octobre 2007).

étaient percutants et suscitaient un sentiment de responsabilité collective; ils fournissaient également le numéro de téléphone ou l'adresse électronique de ressources auxquelles s'adresser pour obtenir de l'aide. Ce type d'intervention a été perçu comme faisant cruellement défaut en Ontario.

Bien que je reconnaisse qu'une campagne de sensibilisation à grande échelle et à plusieurs volets nécessitera du temps et de l'argent pour être efficace, je suis porté à en envisager le lancement en raison de la réussite qu'ont connue d'autres campagnes de marketing social mises en œuvre en Ontario. Par exemple, il y a 30 ans, la conduite d'un véhicule après avoir bu était considérée socialement acceptable en Ontario. Les gens ne se sentaient pas socialement responsables d'intervenir afin d'empêcher un ami de prendre le volant après avoir consommé de l'alcool et les jeunes ne choisissaient pas un conducteur désigné avant de sortir. Toutefois, après avoir étudié la question et déterminé les effets dangereux de la conduite en état d'ébriété, le gouvernement de l'Ontario a lancé une campagne d'envergure provinciale à volets multiples visant à sensibiliser la population à ce problème et à changer l'attitude du public au sujet de l'alcool au volant. Des organismes comme MADD (Mothers Against Drunk Driving) et SADD (Students Against Drunk Driving) étaient à l'origine de cette campagne, insistant sur le fait que, si nous agissons tous, tant à la maison qu'à l'école, il est possible d'empêcher des décès sur la route. Bien que l'alcool au volant n'ait pas été éradiqué et que de nombreux facteurs entrent en jeu, la diminution du taux de mortalité routière liée à l'alcool témoigne de l'efficacité des campagnes de sensibilisation. Il n'est plus considéré comme socialement acceptable de prendre le volant après avoir consommé de l'alcool. Par ailleurs, la conduite en état d'ébriété est un sujet que les gens se sentent à l'aise d'aborder au sein de leur famille et de leur groupe de pairs. Aujourd'hui, la plupart des gens n'hésiteraient pas à empêcher un ami, un parent ou même un étranger de prendre le volant en état d'ébriété, et le fait de laisser quelqu'un conduire après avoir consommé de l'alcool est considéré comme un stigmat social. Voilà le type de changement d'attitude que je voudrais voir à l'égard de la violence sexuelle faite aux enfants et aux jeunes.

D'autres campagnes ont réussi à sensibiliser le public ontarien et à changer son attitude relativement à d'autres questions délicates. Une campagne contre la violence faite aux femmes est actuellement en cours et bénéficie de l'appui du gouvernement de l'Ontario. Intitulée « Voisin-es, ami-es et familles »²⁵, cette campagne vise à mettre en évidence les signes de violence et à apporter un soutien aux personnes qui en ont été victimes. L'une des caractéristiques de ce programme est qu'il cherche à amener le public à prendre conscience d'un

25. Voisin-es, ami-es et familles; www.neighboursfriendsandfamilies.ca/fr/main.php.

problème qui était autrefois considéré comme étant de nature privée. La campagne vise à faire de la violence familiale un problème dont on peut parler en public et à habiliter les gens à intervenir dans ce qui pouvait auparavant être perçu comme une affaire familiale « qui ne les regardait pas ». Non seulement enseigne-t-elle à reconnaître les signes de violence familiale, elle fournit également aux voisins, aux amis et aux membres des familles des outils pour parler aux femmes qui ont été violentées et pour discuter avec les agresseurs et leur dire qu'ils doivent mettre fin à leur comportement. Dans le cadre de cette campagne, de nombreuses ressources ciblent différents auditoires sous des formes diverses, comme des messages d'intérêt public, des brochures, des affiches et des activités de formation. Les documents sont offerts dans 12 langues différentes afin que l'information soit mise à la disposition d'un public multilingue. Bien que la violence familiale et la violence sexuelle soient des problèmes différents, un programme de sensibilisation comme « Voisin-es, ami-es et familles » pourrait servir de modèle à un programme semblable portant sur la violence sexuelle faite aux enfants et aux jeunes. Il serait particulièrement utile de mettre en œuvre des programmes de formation en entreprise et de sensibilisation à l'intention des bénévoles qui pourraient devenir de précieuses ressources auprès d'organismes de loisirs ou autres qui n'emploient peut-être pas de professionnels.

L'initiative « Voisin-es, ami-es et familles » a été renforcée par le soutien d'un comité d'experts qui a contribué à sa conception. Compte tenu de la mission novatrice que représente le changement des attitudes sociales à l'égard de la violence sexuelle, je suis convaincu qu'un soutien semblable serait précieux pour les campagnes de sensibilisation à ce problème. Pour ce qui est de l'appui de spécialistes aux campagnes, j'insisterais sur l'importance de l'expertise des survivants eux-mêmes, ainsi que sur les compétences qu'ont acquises bon nombre d'habitants de la région de Cornwall qui se sont intéressés aux travaux de la phase 2 et qui ont déjà commencé à se pencher sur le défi que pose la modification des attitudes²⁶. Sur ce plan, PrévAction, un groupe de Cornwall, a offert de participer à d'éventuels travaux de marketing social afin de faciliter la mise à l'essai, à Cornwall, d'une initiative qui pourrait devenir une campagne d'envergure provinciale.

Lors d'une activité de la phase 2 portant sur la question de la sécurité sur Internet, nous avons entendu parler de plusieurs programmes médiatiques à grande échelle visant à alerter les enfants, les jeunes, les parents et les éducateurs des

26. Voir, par exemple, Ekos Research, « Ce que pensent les jeunes de la prévention des abus sexuels, des dangers sur Internet et du Club des garçons et des filles, Rapport final » (projet de recherche de la phase 2 de l'enquête, février 2009), et Ekos Research, « Rapport sur l'analyse de la conjoncture » (projet de recherche de la phase 2 de l'enquête, février 2009).

risques potentiels du cyberespace²⁷. Ces campagnes diffusent des renseignements qui permettent de mieux détecter les risques et d'en protéger les enfants et les jeunes. Il y a cinq ans, peu d'adultes savaient que des agresseurs pouvaient se servir des ordinateurs comme d'un autre moyen d'attirer et de piéger des jeunes à des fins sexuelles. Nous connaissons maintenant la présence de risques sur Internet et nous apprenons à les atténuer. Cette sensibilisation accrue découle notamment d'efforts généralisés pour informer les adultes et les jeunes à l'aide d'un large éventail de méthodes d'intervention, dont des sites Internet proposant des jeux, des affiches, des messages diffusés à la radio et à la télévision et des brochures. Pourtant, bien qu'ils constituent d'excellents moyens d'aborder les risques liés à Internet, ces efforts ne favorisent aucune prise de conscience des risques que posent les adultes en qui les enfants et les jeunes ont confiance et qu'ils côtoient au quotidien.

Un autre facteur que doivent prendre en compte les campagnes de sensibilisation du public est l'intervention auprès des agresseurs ou des personnes à risque de commettre des agressions sexuelles sur des enfants. De toute évidence, si l'objectif visé consiste à empêcher la violence sexuelle de se produire, il faut porter attention aux personnes qui en sont responsables : les agresseurs. J'appuie les initiatives d'éducation et de sensibilisation destinées aux enfants et aux jeunes afin de les habiliter à se protéger, mais l'existence de ces initiatives ne doit pas atténuer le sentiment de responsabilité qu'ont les adultes de détecter la violence sexuelle faite aux enfants et d'intervenir, ni déresponsabiliser les agresseurs. Il est inacceptable d'imputer pareille responsabilité à un enfant vulnérable, et les membres de la société qui commettent des actes de violence doivent en être tenus responsables. Bien que notre société ne manifeste que peu de sympathie à l'endroit des agresseurs sexuels, ce serait un manque de perspicacité de les laisser à l'écart des programmes de sensibilisation du public. Afin d'informer et de sensibiliser le public, le gouvernement de l'Ontario doit envoyer un message approprié aux agresseurs avérés et potentiels pour les encourager à se faire aider s'ils songent à commettre une agression et mettre des ressources à leur disposition pour les aider *avant* qu'un enfant ou un jeune ne subisse un préjudice. Les familles ont également besoin d'un endroit où obtenir de l'aide si elles sont préoccupées par l'intérêt sexuel que quelqu'un manifeste à l'égard de leurs jeunes fils. Si le gouvernement de l'Ontario accepte certaines des recommandations que j'ai formulées au chapitre 6 en ce qui concerne les services à l'intention des agresseurs avérés et potentiels, les efforts de sensibilisation pourraient alors être conjugués aux programmes destinés aux agresseurs.

27. Créer un climat d'espoir, de confiance et de fierté – La technologie et l'exploitation des enfants : les risques et les possibilités (activité de la phase 2, 15 avril 2008).

Le travail nécessaire pour changer les attitudes de façon durable s'étendra sur plusieurs années. Il est réitératif et continu et il doit être souple afin de miser sur les modes d'apprentissage et de communication des jeunes, des enfants et des adultes. Mais par-dessus tout, il doit être accompli.

Recommandations

1. Le gouvernement de l'Ontario devrait lancer une campagne d'envergure provinciale visant à sensibiliser le public à la violence sexuelle faite aux enfants et aux jeunes, semblable aux campagnes à long terme de lutte contre l'alcool au volant et celle qui est actuellement en cours contre la violence familiale. La campagne devrait chercher à rejoindre un public aussi large que possible et donc à s'appuyer sur la plus grande variété de médias possible, dont la télévision, la radio, les journaux, les magazines, Internet et les panneaux d'affichage. La campagne devrait également cibler différents auditoires grâce à des messages appropriés, s'adressant notamment au grand public, aux parents, aux bénévoles, aux garçons, aux filles, aux professionnels, ainsi qu'aux agresseurs avérés et potentiels.
2. Le gouvernement de l'Ontario devrait créer un comité consultatif chargé de lui donner des conseils sur la conception et la mise en œuvre de la campagne de sensibilisation. Le comité consultatif devrait se composer d'experts œuvrant dans divers domaines, dont l'éducation, la justice, la psychologie, les médias et le marketing social. Le comité devrait également bénéficier de la précieuse expertise de survivants de violence sexuelle et d'habitants de la région de Cornwall qui ont déjà activement manifesté de l'intérêt à l'égard d'une campagne de sensibilisation.

Rejoindre les enfants et les jeunes

Bien que la sensibilisation à la violence sexuelle faite aux enfants exige une campagne massive dans l'ensemble de l'Ontario, il faudra s'appliquer à rejoindre tout particulièrement les enfants et les institutions qui ont le plus de contacts avec eux en dehors de leur famille : les écoles. Puisqu'en Ontario les enfants doivent fréquenter l'école jusqu'à l'âge de 18 ans ou jusqu'à ce qu'ils obtiennent leur diplôme d'études secondaires, le système scolaire est un contexte idéal pour la prévention et la détection précoce de la violence sexuelle faite aux enfants. L'éducation et la formation offertes au sein des écoles et du système scolaire devraient se faire à plusieurs niveaux dans le cadre d'efforts sociétaux visant à faire face à la violence et à la prévenir. De tels efforts nécessitent plusieurs démarches axées sur la collaboration pour les élèves et les enseignants.

Tout d'abord, il faut mettre en place des programmes systématiques et obligatoires d'éducation sur la violence sexuelle et les relations sexuelles saines ciblant l'ensemble des élèves afin de les sensibiliser à cette question et de les rendre à l'aise d'en discuter avec leurs enseignants, leurs parents et leurs pairs. Grâce à cette éducation, à cette sensibilisation accrue et à cette intégration du sujet dans les cours, il sera beaucoup plus facile pour les enfants de divulguer s'ils ont été victimes d'agressions ou s'ils connaissent quelqu'un qui pourrait l'avoir été. Ces programmes doivent être offerts à tous les niveaux scolaires et être renforcés chaque année par des messages adaptés à l'âge des élèves. À l'heure actuelle, ces programmes ne sont donnés que quelques fois au cours de la vie scolaire d'un élève et ne s'appuient habituellement pas sur un contenu pertinent ou des documents pédagogiques conviviaux. Il me semble évident que les enfants ne sont pas aussi conscients qu'ils devraient l'être des enjeux liés à la violence sexuelle faite aux enfants. Par exemple, la recherche de la phase 2 commandée par la Commission d'enquête au sujet des connaissances des élèves sur les questions de violence sexuelle dans la région de Cornwall a révélé que les élèves trouvaient leurs sources d'information limitées :

Lors de discussions, des élèves de la 7^e à la 12^e année ont parlé d'un nombre restreint de sources d'information au sujet de la violence sexuelle. Les jeunes ont indiqué qu'ils obtiennent habituellement des renseignements à ce sujet dans les médias, dans le cadre de conversations avec des amis et des parents et à l'école. La mesure dans laquelle ces sources les renseignent sur la violence sexuelle varie [traduction]²⁸.

En ce qui concerne l'information sur la violence sexuelle reçue à l'école, elle était également considérée comme assez limitée :

Une minorité d'élèves affirment qu'ils ont acquis des connaissances sur la violence sexuelle à l'école. L'information obtenue en milieu scolaire découle principalement de conversations officieuses avec des enseignants, ainsi que de discussions plus officielles dans le cadre d'un cours sur la santé « lorsqu'il reste du temps » et de cours d'éducation physique. Certains élèves ont remarqué que les écoles fournissent davantage de renseignements aux jeunes sur l'intimidation que sur la

28. Ekos Research, « Ce que pensent les jeunes de la prévention des abus sexuels, des dangers sur Internet et du Club des garçons et des filles, Rapport final » (projet de recherche de la phase 2 de l'enquête, février 2009).

violence sexuelle. Fait intéressant, les élèves de 7^e et de 8^e années sont plus susceptibles de déclarer que le sujet de la violence sexuelle est abordé officiellement à l'école (p. ex., dans le cadre d'assemblées) que ceux du cours secondaire, qui tendent à recevoir des renseignements sur le sujet de façon plus officieuse (p. ex., au cours de discussions de nature générale avec les enseignants). Il s'agit d'un résultat particulièrement intéressant, puisque le programme de la Croix-Rouge comprend des présentations dans les écoles de la collectivité à l'intention des élèves de 7^e et 8^e années, ce qui donne à penser qu'il contribue à faire mieux connaître le problème aux jeunes de ce groupe d'âge [traduction]²⁹.

La plupart des élèves interrogés ont affirmé qu'ils désiraient recevoir ce type de renseignements à l'école et que c'est avec un enseignant qu'ils connaissent et en qui ils ont confiance qu'ils se sentiraient le plus à l'aise d'en parler :

Lorsqu'on leur a demandé qui ils voudraient voir diriger les discussions de groupe sur le sujet, de nombreux élèves de la 7^e à la 12^e année réunis en groupes de consultation ont indiqué qu'ils préféreraient parler à leurs enseignants. Il importe de noter cependant que ce ne sont pas tous les enseignants qui sont considérés aptes à exécuter cette tâche : « Je ne voudrais pas que mon professeur de mathématiques commence à me parler de ce sujet [...] ce serait bizarre ». D'après les groupes de consultation, les élèves préféreraient discuter de violence sexuelle avec des enseignants avec lesquels ils entretiennent des liens étroits, par exemple, leurs professeurs titulaires, leurs professeurs d'éducation physique et ceux de sciences humaines. La plupart ont dit qu'ils ne se sentiraient pas à l'aise de s'entretenir de ce sujet avec d'autres membres du personnel scolaire, y compris les conseillers d'orientation professionnelle et les infirmières. Le principal problème avec les autres membres du personnel scolaire, c'est que les élèves n'ont que des contacts très limités avec eux et hésitent par conséquent à se confier [à] eux : « Je parlerais plus volontiers de ce sujet à un enseignant que je connais et en qui j'ai confiance [traduction]³⁰ ».

29. *Ibid.*, p. 13.

30. *Ibid.*, pp. 17-18.

J'ai trouvé intéressant de constater que les enfants de 7^e et 8^e années à Cornwall étaient en règle générale plus sensibilisés à la violence sexuelle que les élèves des autres niveaux. Comme l'affirme l'étude, la situation s'explique du fait que la Croix-Rouge offre des programmes de sensibilisation à la violence sexuelle (ÉduRespect) sur une base volontaire aux élèves de ces niveaux dans la région de Cornwall. En fait, lors de l'une des activités communautaires de la phase 2, un excellent éducateur bénévole de la Croix-Rouge a donné une version abrégée de la présentation destinée aux élèves de 7^e année³¹. Les personnes présentes ont trouvé l'exposé très convaincant. Le conférencier a informé l'auditoire que des enfants lui avouent avoir été victimes de violence sexuelle chaque fois qu'il donne une présentation. Cela m'indique qu'une sensibilisation accrue est réellement nécessaire – et que des présentations de ce genre doivent commencer bien avant la 7^e année, surtout parce que l'âge moyen des enfants agressés sexuellement est de 10 à 11 ans³². Cela me dit aussi que, si les élèves sont bien informés, ils apprendront quoi faire et s'en souviendront et seront mieux protégés de ceux qui voudraient les exploiter sexuellement.

Bien que je souligne l'existence d'excellents programmes offerts aux élèves ontariens, comme ceux de la Croix-Rouge, il reste que ces programmes ne sont pas accessibles partout et ne s'adressent pas à tous les niveaux scolaires. À mon avis, il est impératif que le gouvernement de l'Ontario prenne des mesures afin d'éduquer et de sensibiliser l'ensemble des élèves ontariens. Il existe de nombreuses façons différentes de diffuser l'information voulue. Le gouvernement pourrait demander à des professionnels externes, comme la Croix-Rouge, de préparer du matériel à l'intention de chaque niveau et d'animer les séances de sensibilisation. En outre, et peut-être surtout, l'information pourrait être intégrée au programme d'études existant afin que les élèves la reçoivent dans le cadre de leurs cours normaux. Cette méthode présente l'avantage d'intégrer les discussions sur la violence sexuelle à la vie scolaire quotidienne. Elle a pour effet de normaliser ces discussions ou de les rapprocher un peu plus de celles qui portent sur des sujets plus courants. Par exemple, dans un cours d'anglais, les élèves pourraient étudier un livre traitant de la violence sexuelle faite aux enfants, ce qui les aiderait à mieux en comprendre les répercussions affectives et sur la vie. Pour les enfants plus jeunes, on pourrait lire à l'heure du conte une histoire qui parle de violence d'une façon adaptée à leur âge et qui pourrait favoriser des discussions sur le sujet. Le gouvernement de l'Ontario a déjà réussi à intégrer

31. Instaurer l'espoir, la confiance et la fierté : prévention et communauté (activité de la phase 2, 18 octobre 2007).

32. David Wolfe, témoignage, 13 février 2006, transcription, p. 51.

d'autres questions sociales, comme l'intimidation et le racisme, à son programme d'études général. Si l'on fait appel aux ressources appropriées, comme des experts qui mettraient au point le contenu et les documents que les enseignants utiliseraient en classe, il n'y a aucune raison valable de croire qu'on ne pourrait pas faire la même chose pour la question de la violence sexuelle.

Je comprends que nous ne pouvons pas rendre obligatoires l'éducation et la sensibilisation des enfants à ce sujet dans l'ensemble du système scolaire sans fournir un soutien adéquat aux enseignants et aux écoles, non seulement en ce qui concerne la mise en œuvre de l'initiative d'éducation, mais également pour composer avec ses répercussions. L'un des effets souhaités de la sensibilisation et de l'éducation est que les enfants ou les jeunes puissent éviter d'être victimes de violence sexuelle. Un autre de ces effets est que, s'ils en sont victimes, les enfants et les jeunes soient plus à l'aise d'en faire part à des personnes en autorité. Si l'information sur la violence sexuelle est communiquée en classe, bon nombre d'enfants se confieront peut-être aux enseignants, car ils se sentiront à l'aise de révéler ce secret dans un endroit où ce sujet est abordé ouvertement. Toutefois, il se peut que les enseignants ne possèdent pas la formation ou les ressources appropriées pour recevoir ces confidences. À l'heure actuelle, ils ne sont pas tenus de suivre de formation sur la violence sexuelle, ni dans le cadre de leurs études universitaires dans un autre domaine que l'enseignement, ni à l'institut pédagogique. Il n'est donc pas étonnant qu'ils aient besoin d'aide dans ce domaine. En outre, il n'est pas certain que tous les enseignants de l'Ontario reçoivent, à l'égard de cette question, une formation professionnelle continue d'un niveau nécessaire pour leur permettre d'offrir une aide utile aux élèves. En règle générale, les enseignants sont au courant de leur obligation de signaler et c'est à peu près tout. Ils n'ont peut-être pas reçu de résumé du rapport Robins³³ à titre d'étude de cas afin de mieux comprendre ce qui pourrait mal tourner dans les écoles et comme point de départ à une discussion sur les mesures à prendre à l'avenir. Ils ne comprennent peut-être pas le lien positif qui existe entre une intervention précoce et le rétablissement après la violence. Il importe d'intégrer une formation d'initiation appropriée aux études préalables des enseignants et d'imposer une formation professionnelle complémentaire dans l'ensemble de la province. Cela permettra aux enseignants de bien comprendre la matière qu'ils sont tenus d'enseigner, ainsi que de se sentir à l'aise d'intégrer une discussion sur la violence sexuelle à leur enseignement normal et de recevoir des confidences d'élèves.

33. L'honorable Sydney L. Robins, *Protégeons nos élèves, Examen visant à identifier et à prévenir les cas d'inconduite sexuelle dans les écoles de l'Ontario : Rapport* (Toronto, ministère du Procureur général, avril 2000).

De surcroît, conformément à l'objectif de prévention, il importe tout autant de montrer aux enseignants à reconnaître les signes et les symptômes de violence faite aux enfants. Une détection précoce permet d'intervenir de façon appropriée en temps opportun. C'est la détection précoce qui produit les meilleurs résultats possibles pour l'enfant ou le jeune. Les enfants n'avoueront pas toujours être victimes de violence à n'importe qui, ou ils tâteront peut-être le terrain en donnant des indices plus subtils. Compte tenu du temps que les enfants passent à l'école, il est logique de présumer que les enseignants sont les mieux placés, outre les personnes vivant sous le même toit que les victimes, pour identifier les enfants qui en ont peut-être été victimes. Encore une fois, il n'est pas certain que les enseignants et d'autres professionnels de l'éducation possèdent la formation qui leur permettrait de détecter les cas de violence et d'offrir le soutien voulu aux enfants visés par leurs soupçons. Afin de déployer les efforts de prévention les plus complets dans nos écoles, il faudrait intégrer des cours de détection à la formation pédagogique obligatoire des enseignants, tant dans le cadre des études préalables que d'une formation professionnelle complémentaire.

Le Conseil scolaire du district d'Upper Canada (CSDUC) a reconnu, dans son mémoire de la phase 2, la nécessité d'une formation accrue pour ses professionnels, mais il a souligné que les conseils scolaires pris individuellement n'avaient peut-être pas de ressources suffisantes pour offrir cette formation aux enseignants et autres professionnels, et que lui-même ne disposait pas de telles ressources³⁴. Je suis conscient du fait que le manque de ressources puisse avoir une incidence sur la capacité de chaque conseil scolaire d'offrir une formation professionnelle complémentaire appropriée. Afin que tous les élèves ontariens puissent bénéficier de la même éducation et du même soutien, les ressources et le financement nécessaires à la formation professionnelle devraient provenir du gouvernement de l'Ontario. Bien que je me rende compte que cela représente des coûts supplémentaires au moment où les ressources en éducation sont limitées, on pourrait faire en sorte que le besoin de formation professionnelle complémentaire soit moins criant en instituant une formation préalable à l'entrée dans la profession; les enseignants ne devraient ensuite que suivre des cours d'appoint à l'échelon des conseils scolaires. Il incomberait aux facultés d'éducation et à l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, plutôt que directement au gouvernement de l'Ontario, de veiller à ce que les enseignants éventuels reçoivent la formation obligatoire sur la violence sexuelle faite aux enfants. Cependant, une demande du gouvernement de l'Ontario – et mes arguments – devraient convaincre ces organismes, qui ont à cœur le bien-être des enfants et des jeunes.

34. Conseil scolaire du district d'Upper Canada, mémoire de la phase 2, pp. 2-3.

Je sais que la ministre de l'Éducation a mis sur pied l'Équipe d'action pour la sécurité dans les écoles. Cette équipe a présenté à la ministre trois rapports sur la violence en milieu scolaire, qui fournissent des renseignements sur divers problèmes, allant de l'intimidation au racisme, et recommandent des politiques, des pratiques et des programmes visant à régler ces problèmes. Le rapport le plus récent, publié en décembre 2008, portait sur la violence sexospécifique, l'homophobie, le harcèlement sexuel, ainsi que le comportement sexuel déplacé d'élèves à l'égard d'autres élèves. Il traitait également de l'examen des protocoles communs aux services de police et aux conseils scolaires locaux, dont l'obligation de signaler³⁵. L'équipe s'est par ailleurs penchée sur les obstacles qui empêchent les élèves de signaler ce type de comportement déplacé de la part d'autres élèves et sur les exigences de déclaration auxquelles doit se plier le personnel scolaire. Depuis sa création, l'Équipe a formulé des recommandations constructives qui ont mené à d'importants changements. Je dirais cependant qu'il reste encore beaucoup à faire. Afin de faire face à tout ce qui peut compromettre la sécurité à l'école et d'offrir aux élèves un milieu d'apprentissage sûr peuplé de gens bienveillants, il manque un élément pour mener à bien l'important travail d'édification d'écoles sécuritaires. Cette tâche supplémentaire consisterait en l'élaboration, à l'intention des écoles, d'une vaste démarche coordonnée de prévention de la violence sexuelle et d'intervention en cas d'agression par des personnes en situation de confiance. Les écoles sont souvent l'endroit où les enfants ou les jeunes iront dévoiler les actes de violence commis par une personne en situation de confiance à la maison ou dans un lieu de loisirs ou de culte; elles peuvent être un endroit où les signes d'abus se manifestent par des modifications du comportement, une baisse de rendement ou l'isolement social. Elles peuvent également être l'endroit où des personnes en situation de confiance comme les bénévoles ou le personnel administratif ou enseignant compromettent la sécurité des enfants en entraînant des enfants ou des jeunes dans des activités de nature sexuelle. Pour garantir entièrement la sécurité dans les écoles, qui est essentielle à l'apprentissage, cet autre élément d'une stratégie destinée à l'ensemble des écoles de l'Ontario doit être mis en place.

Une partie du travail de l'Équipe d'action pour la sécurité dans les écoles pourrait consister à élaborer un éventuel processus de vérification pour les conseils scolaires, qui irait jusqu'au niveau des classes. Ainsi, nous pourrions

35. Équipe d'action pour la sécurité dans les écoles, *Façonner une culture de respect dans nos écoles : promouvoir des relations saines et sûres – Rapport de l'Équipe d'action pour la sécurité dans les écoles sur la violence liée au genre, l'homophobie, le harcèlement sexuel et les comportements sexuels inappropriés dans les écoles* (Toronto, ministère de l'Éducation, 11 décembre 2008).

tous mieux comprendre dans quelle mesure le gouvernement de l'Ontario et les conseils scolaires de la province remplissent leurs obligations relativement à la violence sexuelle faite aux enfants, y compris celle de fournir un soutien au personnel enseignant. La compréhension des attentes est souvent la première étape à franchir pour y répondre. Si les ressources nécessaires ne correspondent pas à celles qui sont offertes, ou si les efforts déployés à un échelon supérieur n'atteignent pas les enfants et les jeunes, on pourrait cerner le problème. La vérification représente également un moyen de déterminer les différences entre les régions de la province et les territoires de compétence où des démarches novatrices ou des partenariats constructifs ont produit des résultats positifs.

Recommandations

3. Le gouvernement de l'Ontario devrait mettre en œuvre un programme universel de sensibilisation à la violence sexuelle dans l'ensemble des écoles ontariennes et des niveaux scolaires. Diverses méthodes devraient être employées pour diffuser ces renseignements, par exemple, inviter des experts de l'extérieur à faire des présentations devant les élèves de tous les niveaux et faire préparer un programme de cours et du matériel pédagogique spécialisé que les enseignants pourraient utiliser en classe. Au moment de la conception de ce programme, il faudrait prendre soin d'y inclure des éléments précis liés à la violence sexuelle faite aux garçons et aux jeunes hommes.
4. Le gouvernement de l'Ontario devrait recommander au Conseil des doyens des 13 facultés d'éducation de l'Ontario d'intégrer obligatoirement aux programmes de baccalauréat et de maîtrise en enseignement une formation complète sur la violence sexuelle couvrant notamment les actes commis par des adultes en situation d'autorité, ainsi que des mesures législatives, des politiques et des pratiques en matière d'intervention.
5. Le gouvernement de l'Ontario devrait recommander à l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario de modifier les Normes d'exercice de la profession enseignante afin d'y inclure la prévention et la détection précoce de la violence sexuelle.
6. Le gouvernement de l'Ontario devrait faire en sorte que tous les conseils scolaires de la province offrent une formation à leurs enseignants et à leurs cadres et un programme d'études approprié sur la détection précoce et la prévention de la violence sexuelle. Par exemple, les conseils scolaires devraient inclure une formation sur la violence sexuelle dans le Programme d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant.

7. Le gouvernement de l'Ontario devrait recommander à la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario de désigner la violence sexuelle comme sujet essentiel des ateliers de perfectionnement professionnel de ses membres.
8. Le gouvernement de l'Ontario devrait commander à l'Équipe d'action pour la sécurité dans les écoles un quatrième rapport qui examinerait les politiques et les programmes relatifs à la violence sexuelle commise par des adultes en situation de confiance. Ce rapport devrait étudier les mécanismes de vérification visant à déterminer la mesure dans laquelle ces programmes sont réellement offerts en classe à différents niveaux scolaires et les obstacles perçus à la prestation de ces programmes partout en Ontario.

Formation professionnelle

Comme je l'ai brièvement mentionné dans le présent chapitre, la phase 2 de l'Enquête publique sur Cornwall a donné lieu à diverses occasions de formation professionnelle à l'intention des conseillers et d'autres personnes participant au traitement et à la guérison des survivants de violence sexuelle à Cornwall. Ces occasions de formation ont été bien accueillies par les membres de la collectivité et les participants en ont fait l'éloge de façon unanime. Par exemple, en vertu du mandat de recherche de la phase 2, le Projet pour hommes a offert une série de cinq modules de formation aux fournisseurs de services de counselling et de guérison œuvrant au sein de la collectivité de Cornwall. Cette série s'est révélée si populaire auprès des professionnels de la région de Cornwall que le programme a été répété. Les commentaires formulés par les participants à la suite des séances de formation étaient tout à fait positifs. En voici un exemple :

La formation que j'ai reçue au cours de ces deux jours ainsi que la première offerte par le Projet pour hommes donnent plus de sens et de pertinence à mon travail. J'apprends de la théorie qui s'applique davantage à mes activités. Je comprends mieux à présent ce qui pousse mes clients à agir et à penser comme ils le font. J'ai appris énormément, merci. [traduction]

De même, une séance de formation commandée par la présente Commission d'enquête et donnée par SD&G Developmental Services a suscité une telle demande qu'elle affichait une longue liste d'attente et a également été répétée³⁶.

36. Traumatisme chez le client qui a un retard de développement (activité de formation professionnelle, 8 décembre 2008 et 21 janvier 2009), formation donnée par SD&G Developmental Services.

Les professionnels désiraient manifestement acquérir des compétences pour pouvoir conseiller les personnes accusant un retard de développement qui avaient été victimes de violence sexuelle pendant leur enfance. L'intérêt et les commentaires des participants à la formation professionnelle témoignent de son importance pour ceux qui conseillent les survivants de violence sexuelle. Cependant, la formation est importante non seulement pour les professionnels qui conseillent les gens et leur viennent en aide, mais également pour l'ensemble des professionnels de première ligne qui peuvent, dans l'exercice de leurs fonctions, entrer en contact avec des enfants ou des jeunes ayant été agressés sexuellement ou avec un adulte ayant été victime de violence dans sa jeunesse. J'ai formulé des recommandations précises aux chapitres 2 et 3 en ce qui a trait aux possibilités d'éducation ou de formation continues à Cornwall. Toutefois, la formation professionnelle doit être liée aux organismes professionnels dont relève la formation préalable ou la formation permanente des personnes qui jouissent d'une certaine reconnaissance professionnelle. Bien qu'une formation locale ou liée à l'emploi soit nécessaire, le rôle des associations professionnelles provinciales doit être pris en compte.

La violation de la confiance et la violence sexuelle peuvent avoir causé un traumatisme à un enfant ou à un jeune, mais ce traumatisme initial peut être aggravé par l'interaction complexe de cette violence avec la situation familiale et de vie de l'enfant. Cela met en évidence la nécessité d'une vigilance accrue de la part des travailleurs de première ligne qui entrent en contact avec les enfants, afin qu'ils puissent reconnaître les signes et les symptômes de violence le plus tôt possible. À cet égard, M. Jaffe a observé :

La sensibilisation des professionnels est cruciale pour la détection de la violence sexuelle faite aux enfants. Certains professionnels, comme les enseignants, jouent un rôle essentiel dans la création de milieux propices à la divulgation. Une formation abordant la dynamique des relations d'agression sexuelle, le processus de divulgation, l'obligation de signaler et les diverses interventions du système à la suite de la divulgation sont des moyens qui aident à prévenir la violence sexuelle ou à l'empêcher de continuer [traduction]³⁷.

Toutefois, pour la plupart des travailleurs de première ligne, le traitement des cas de violence sexuelle faite aux enfants ne représente qu'une partie de leurs tâches et il leur manque souvent la formation voulue pour traiter ces cas efficacement et d'une manière qui assure les meilleurs résultats possibles. Ils doivent apprendre à recevoir les confidences d'enfants ayant été agressés. En

37. Peter Jaffe, pièce n° 23, onglet 3, p. 4.

plus de savoir s'occuper des enfants, les travailleurs de première ligne et, en fait, tous les partenaires du système judiciaire, doivent être sensibilisés aux besoins des adultes victimes de violence sexuelle et mieux comprendre les réactions des survivants adultes. Les professionnels sont souvent mal outillés pour faire face aux réactions courantes comme la colère, la dissociation, la difficulté à faire confiance à des figures d'autorité, même bien intentionnées, ou l'adoption de comportements enfantins ou typiques de l'adolescence. La province doit fournir aux professionnels de meilleurs outils et ressources qui leur permettront de comprendre la violence sexuelle faite aux enfants et ses répercussions et d'intervenir de façon bénéfique pour l'enfant ou l'adulte en question. En outre, elle pourrait appuyer les partenaires du système judiciaire en mettant à leur disposition des renseignements recueillis par des experts des domaines pertinents sur les répercussions d'actes antérieurs de violence sexuelle sur la vie des adultes. Puisque le gouvernement de l'Ontario est un important employeur, il peut assurer la formation des professionnels œuvrant au sein de la fonction publique. Dans d'autres cas, il devra faire appel à d'autres partenaires pour offrir la formation professionnelle nécessaire.

J'ai étudié quelques modes de prestation de cette formation professionnelle. Même si la formation doit être un processus continu et qu'elle doit être donnée en milieu de travail, elle devrait également, dans la mesure du possible, être intégrée aux études préalables des professionnels. Les personnes susceptibles d'entrer en contact avec des enfants ou des adultes vulnérables, dans l'exercice de leur profession, ne devraient pas entendre parler de violence sexuelle pour la première fois au travail. Cependant, mon comité consultatif m'a informé que la formation relative à ce sujet n'est pas couramment offerte de façon obligatoire dans les cours de formation professionnelle des programmes universitaires et collégiaux actuels. Certaines écoles offrent des cours, mais ils sont facultatifs et non obligatoires dans le cadre du programme menant à un diplôme ou à un certificat. La recherche effectuée par le Collège Saint-Laurent révèle une lacune dans l'enseignement offert aux personnes qui travaillent auprès d'adultes, d'enfants ou de jeunes ayant été victimes de violence³⁸. Habituellement, la modification de la formation professionnelle ne relève pas directement du gouvernement de l'Ontario, mais elle s'inscrit dans les responsabilités des facultés et associations professionnelles; cependant, toute demande du gouvernement de l'Ontario et les arguments exposés dans le présent rapport devraient être convaincants.

Les professionnels qui s'occupent d'enfants ont également des responsabilités légales supplémentaires. Ils doivent comprendre leur obligation en vertu de la

38. Don Fairweather, *Centre d'excellence : programme d'études supérieures en prévention, traitement et soutien communautaire pour les victimes d'abus sexuels subis à l'enfance*, Présentation sur la mise à jour de l'étude de faisabilité (recherche de la phase 2), janvier 2009.

loi de signaler tout soupçon raisonnable de violence sexuelle faite aux enfants au bureau de protection de l'enfance. Ils doivent également veiller à la sécurité de leur lieu de travail pour les enfants et les jeunes et à la mise en œuvre de programmes appropriés de sélection des employés et des bénévoles. Les professionnels doivent être bien informés afin de comprendre ces obligations et de s'en acquitter correctement. De surcroît, ils doivent être en mesure de franchir toutes les étapes de la communication avec la SAE locale ou la police, ou les deux, et avec la victime ou sa famille, afin d'offrir le meilleur soutien possible dans un moment difficile en soi.

L'enjeu actuel d'une formation spécialisée commune en matière d'entrevues judiciaires pour la police et les travailleurs des SAE est abordé à la phase 1. Les sociétés de l'aide à l'enfance et les services de police communautaires ont reçu du gouvernement le mandat de s'occuper ensemble des cas de violence sexuelle faite aux enfants, car ils ont des conséquences évidentes sur les systèmes de protection de l'enfance et de justice pénale. Pour s'acquitter de ce mandat, le Collège de police de l'Ontario et l'Association ontarienne des sociétés de l'aide à l'enfance ont pendant plusieurs années organisé des séances de formation commune obligatoires sur les enquêtes relatives aux infractions d'ordre sexuel contre les enfants. Cependant, ce cours a été suspendu et, même si les deux organismes poursuivent leur collaboration, leurs membres ne reçoivent plus de formation ensemble en ce qui a trait à la violence sexuelle. M. Jaffe a souligné que la situation suscite une profonde inquiétude, puisque la police et les organismes de protection de l'enfance ont des cultures institutionnelles et des mandats différents. Il a déclaré ce qui suit :

La formation commune est essentielle, car on essaie d'expliquer aux nouveaux agents de police et travailleurs de l'aide à l'enfance qu'ils forment une équipe. Soit, ils travaillent pour des organismes différents et ne sont pas financés par le même ministère, mais, en fin de compte, ils unissent leurs efforts dans le but de protéger les enfants [traduction]³⁹.

J'ai abordé le rétablissement de la formation commune dans le volume 1 du présent rapport et je réitère mon opinion dans ce chapitre dans le contexte de cette démarche globale d'éducation. Je souligne que je vois également les avantages d'ajouter d'autres participants aux initiatives de formation – par exemple, les personnes qui peuvent prendre part aux enquêtes, comme le personnel médical ou les thérapeutes qui conseillent les enfants ou leur famille. Lorsque divers

39. Peter Jaffe, témoignage, 22 février 2006, transcription, p. 74.

professionnels apprennent ensemble, ils arrivent à comprendre un problème complexe sous de nombreux angles et surtout du point de vue de la personne qui a besoin d'aide et de soutien. Je vois également le bien-fondé de faire connaître les opinions des experts du domaine à l'ensemble des partenaires du système judiciaire afin de les sensibiliser et de les aider à comprendre les répercussions de la violence.

J'ai fait mention des partenaires du système judiciaire; les juges, bien entendu, en font partie. Il est bien connu que la magistrature est indépendante et que, par conséquent, le gouvernement ne peut imposer d'exigences de formation aux juges. Toutefois, la magistrature ontarienne reconnaît depuis longtemps les avantages de la formation continue. La Cour de justice de l'Ontario comprend un secrétariat à l'éducation qui collabore avec le Cabinet du juge en chef et la Conférence des juges de l'Ontario à la prestation d'un programme de formation continu inégalé. L'Institut national de la magistrature d'Ottawa offre également d'excellents programmes d'enseignement à l'intention des juges. Ces organismes mettent en œuvre des moyens utiles d'offrir d'éventuels programmes sur la victimisation masculine et les nombreux enjeux liés à la violence sexuelle faite aux enfants et aux jeunes par des adultes en qui ils ont confiance. Bien qu'il ne puisse rendre aucun programme obligatoire, le gouvernement de l'Ontario peut toutefois laisser entendre aux juges en chef des divers échelons du système judiciaire qu'une formation dans ce domaine capital pourrait intéresser les juges et les aider à s'acquitter de leurs responsabilités.

Étant conscient que l'élaboration de matériel et de programmes pédagogiques représente un projet d'une envergure considérable, j'attire l'attention sur les ressources déjà rassemblées par la présente Commission d'enquête. Bon nombre de personnes ont émis des commentaires sur la valeur éducative des témoignages donnés par des experts dans le cadre de l'Enquête. La compilation de certains de ces témoignages écrits et oraux en un guide pédagogique à l'intention des professionnels permettrait de miser sur les travaux d'experts de renommée nationale. La mise en pratique des leçons tirées du vaste dossier de preuves que la Commission a recueillies illustrerait très concrètement les exigences interprofessionnelles de l'intervention en cas de violence sexuelle faite aux enfants et aux jeunes. J'estime qu'il serait utile, à la fin de l'enquête, d'adapter ces ressources afin d'en faire un outil pédagogique destiné à la formation professionnelle.

Recommandations

9. Le gouvernement de l'Ontario devrait mettre en œuvre une formation professionnelle obligatoire, complète et continue pour les employés de la province de l'Ontario, y compris des séances de sensibilisation pour les professionnels susceptibles d'entrer en contact avec des enfants

victimes de violence ou des adultes ayant été agressés sexuellement pendant leur enfance ou leur jeunesse. Des renseignements provenant d'experts du domaine de la violence sexuelle devraient être mis à la disposition de tous les partenaires du système judiciaire afin qu'ils en comprennent les répercussions la vie durant.

10. Le ministère du Procureur général devrait demander aux juges en chef de la Cour de justice de l'Ontario d'envisager la prestation d'un programme de formation des juges sur les questions de violence sexuelle faite aux enfants et aux jeunes par des adultes en qui ils ont confiance.
11. Le gouvernement de l'Ontario devrait recommander aux facultés professionnelles de l'ensemble des universités et collèges de l'Ontario de mettre en œuvre une formation obligatoire sur la violence sexuelle faite aux enfants et aux jeunes et ses répercussions immédiates et tout au long de la vie à l'intention des professionnels qui entrent en contact avec des adultes survivants ou avec des enfants ou des jeunes pouvant avoir été agressés sexuellement.
12. Le gouvernement de l'Ontario devrait recommander aux ordres professionnels dont les membres sont susceptibles d'entrer en contact avec des adultes survivants ou avec des enfants et des jeunes pouvant avoir été agressés sexuellement de promouvoir la formation dans ce domaine et, s'il y a lieu, de modifier les lignes directrices et les normes pertinentes en matière de compétence professionnelle.
13. Le gouvernement de l'Ontario devrait financer la formation spécialisée commune des travailleurs de la protection de l'enfance et des policiers en ce qui a trait aux enquêtes sur les cas de violence sexuelle faite aux enfants. Il faudrait aussi offrir cette formation à d'autres professionnels compétents qui pourraient être appelés à participer aux enquêtes ou à soutenir la victime ou sa famille.
14. Le gouvernement de l'Ontario devrait faire en sorte qu'un module de formation professionnelle soit préparé à l'aide des témoignages d'experts et d'autres éléments de preuve et renseignements pertinents tirés de l'Enquête publique sur Cornwall, afin qu'il puisse être intégré à l'enseignement collégial, universitaire et professionnel.